

<b>SPORTS COLLECTIFS ADULTES</b>	<b>120€</b>
Où ?	Salle de danse - Complexe sportif du Petit Vivier
Quand ?	Jeudi 19h20 – 20h20
Professeur	Kévin Duwez
Responsable	Martine Fillon 06 41 75 04 47

**L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire** pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin d'adhésion et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M ou Mme			

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

**Téléphone portable** (indispensable pour l'envoi de SMS) .....

N° téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable).....

**Adresse e-mail** (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points)

Chèque à l'ordre de « Familles Rurales Bouchemaine »	Montant	
1 chèque de	2 chèques de :	3 chèques de :

# Droit à l'image

J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui      non

non

Date

## Signature

## **PERMANENCES D' INSCRIPTION**

- *Le jeudi 18 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier*
  - *le vendredi 26 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier*

**N B** / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de juin.

Vous trouverez toutes les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « **Familles Rurales Bouchemaine** »

#### **Le dossier devra comporter :**

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de **28 € agrafé en bas, à gauche** (36€ pour les familles hors commune)
  - **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de **règlement agrafé en bas, à gauche**  
*Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé*
  - **Un certificat médical** de moins de 3 mois (valable 3 ans)

Un certificat mensuel de moins de 3 mois (valable 3 ans) Les chèques seront déposés en banque la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre. Pour les paiements échelonnés (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.